

## Objectifs

- Gérer les absences répétées et/ou prolongées des salariés : solutions à envisager
- Respecter la protection des salariés en accident du travail et en maladie professionnelle
- Connaître la procédure d'inaptitude partielle ou totale prononcée par le médecin du travail : mettre en œuvre dans un délai bref une procédure complexe et dangereuse.
- Réagir rapidement et respecter la bonne procédure en cas d'invalidité d'un salarié prononcée par la sécurité Sociale

## Programme

- ▶ Examen de la procédure de de rupture du contrat de travail en cas d'absences répétées ou prolongées
- ▶ Vigilance quant à la protection des salariés en accident du travail ou en maladie professionnelle
- ▶ Comment mettre en œuvre un licenciement suite à une inaptitude prononcée par le médecin du travail
- ▶ Être réactif si un salarié est déclaré en invalidité

## Démarche pédagogique

Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

**Formateur :** Formateur sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

## Public

Dirigeants, Responsables des Ressources Humaines

## Prérequis

Pas d'exigence spécifique

## Modalités d'évaluation


Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.

Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

**5 453** personnes formées en 2022

## Dates de session

Nous consulter

 194, rue de la Ronce  
76230 ISNEAUVILLE

 [www.ceppic.fr](http://www.ceppic.fr)

Toutes nos formations  
sont réalisables  
sur mesure en  
intra-entreprise



## CONTACT

**Ophélie HIRACHE**

02.35.59.44.15

[ophelie.hirache@ceppic.fr](mailto:ophelie.hirache@ceppic.fr)